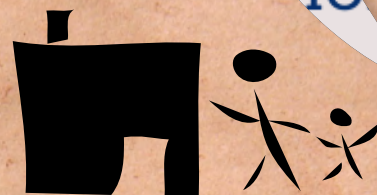
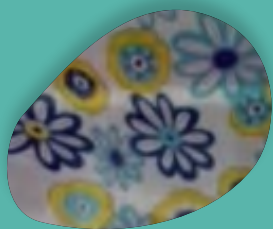


Rapport annuel
2021-2022

Les fruits de notre solidarité



Fédération des associations
de familles monoparentales et recomposées du Québec

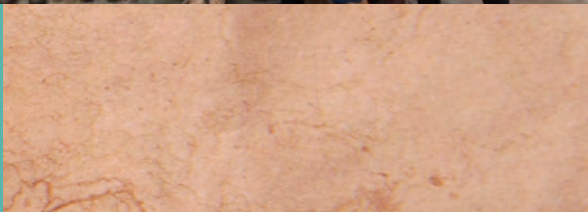


ENGAGEZ-VOUS
pour le **COMMUNAUTAIRE**



**MONSIEUR LEGAULT
ET MONSIEUR GIRARD,
LE PROCHAIN BUDGET
DOIT RÉPONDRE AUX
BESOINS DES ORGANISMES
COMMUNAUTAIRES ET DE LA
POPULATION AVEC QUI NOUS
SOMMES ENGAGÉS-ES.**

**PÉNALITÉ POUR
EFFORTS
INSUFFISANTS!**
Les OCF veulent
un financement à
la hauteur du
soutien qu'ils
apportent aux
familles du
Québec.



Les fruits de notre solidarité	MOT DE LA PRÉSIDENTE	2
	BILAN DES ACTIVITÉS 2021-2022	4

LES 4 AXES DU PLAN STRATÉGIQUE 2020-2024

AXE 1

VIE ASSOCIATIVE : ÉDUCATION POPULAIRE ET SOUTIEN AUX MEMBRES

4

- Favoriser les échanges et le partage de pratiques entre les membres
- Développer des outils d'éducation populaire

AXE 2

DÉFENSE DES DROITS/DOSSIERS POLITIQUES ET PARTENARIATS DE RECHERCHE

12

- Travailler à l'amélioration des conditions de vie socioéconomiques des familles monoparentales et recomposées
- Augmenter la mobilisation des membres sur les dossiers politiques menés par la FAFMRQ
- Maintenir et développer nos partenariats de recherche afin de démontrer la pertinence de nos interventions

AXE 3

VISIBILITÉ, PROMOTION, COMMUNICATION ET REPRÉSENTATIONS

21

- Augmenter la visibilité de la FAFMRQ et de ses membres

AXE 4

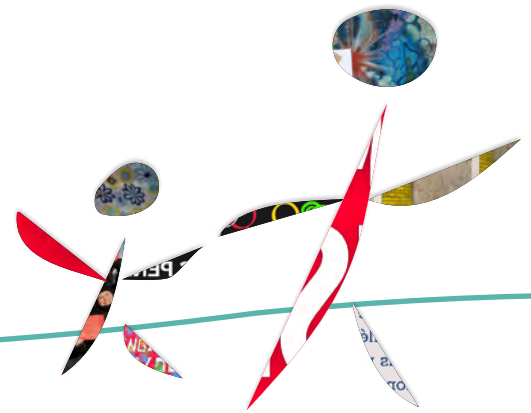
GOUVERNANCE ET FONCTIONNEMENT INTERNE

29

- Accompagner les membres du conseil d'administration dans leurs rôles et responsabilités
- Assurer une cohérence entre les orientations et les stratégies d'actions

Les fruits de notre solidarité

MOT DE LA PRÉSIDENTE



C'est avec plaisir que les membres du conseil d'administration et moi vous souhaitons la plus cordiale bienvenue à notre 48^e assemblée générale annuelle. Pour nous, il s'agit d'un moment privilégié, puisqu'il nous permet de faire le bilan de l'année qui vient de se terminer et d'établir ensemble les priorités pour la prochaine année.

Nos membres ont encore une fois démontré leur pertinence et leur résilience, en cette deuxième année marquée par la pandémie. Malgré ce contexte si particulier, nos organismes ont su maintenir leur proximité avec les familles monoparentales et recomposées et poursuivre leur travail d'accompagnement auprès d'elles.

Notre fédération a aussi réussi à demeurer près de ses membres et dynamiser notre vie associative. Nos groupes ont été conviés à deux rencontres nationales virtuelles et à des rencontres mensuelles. Notre responsable de la vie associative, Marie-Pier, a su maintenir le contact et offrir son soutien à nos membres. D'ailleurs, nous avons accueilli deux nouveaux membres cette année : le Transit et Femmes-Action séparation-divorce, tous deux situés dans la région du Saguenay.

Sur le plan de la défense des droits, ce fut une année chargée et productive. En effet, notre fédération a rédigé et présenté plusieurs mémoires. Cela démontre que notre fédération est toujours au cœur de l'actualité et mobilisée dans la défense des droits et intérêts des familles monoparentales et recomposées.

Nous avons d'ailleurs assisté à une avancée majeure pour des milliers de familles monoparentales. En effet, après plus de 20 ans de lutte, nous avons obtenu une bonification de l'exemption des pensions alimentaires pour enfants. Lors du dépôt du budget de 2022-2023, le Gouvernement du Québec a annoncé qu'à compter du 1^{er} avril 2023, le montant de la pension alimentaire qui sera exclu des revenus passera de 350 \$ à 500 \$ par mois par enfant à l'aide sociale.

Nous avons aussi obtenu une bonification du financement à la mission pour les organismes communautaires famille (OCF). Leur financement sera augmenté de 40 000 \$ ce qui nous rapproche de la recommandation de la Commission Laurent qui consiste à accorder un financement de 200 000 \$ aux OCF. Nos représentations devront toutefois se poursuivre pour atteindre nos objectifs.

En terminant, je tiens à remercier chaleureusement toutes les membres du conseil d'administration. Un merci tout particulier à celles qui nous quittent, notamment Naïma Boukathem, de la Petite Maison de la Miséricorde, qui a effectué deux mandats consécutifs. Je tiens à souligner sa disponibilité, sa rigueur et son sens des responsabilités. J'aimerais aussi remercier Ève Jutras, de l'Association des familles monoparentales ou recomposées la source de Victoriaville, qui ne renouvellera pas son mandat. Ève a su porter les préoccupations de nos membres et tout particulièrement celles des régions.

Je me dois de souligner que c'est une dernière assemblée annuelle pour Lorraine, qui nous quittera l'automne prochain pour sa retraite, après plus de 17 ans comme permanente au sein de notre fédération. Nous avons vraiment été choyés de pouvoir compter sur sa connaissance fine de notre histoire de même que sur ses aptitudes et compétences en communications. Son travail s'est souvent effectué dans l'ombre, mais il était tout autant essentiel pour une organisation comme la nôtre. Nous aurions aimé pouvoir lui souligner notre appréciation en personne. Elle nous manquera certainement pour sa rigueur, son sens du devoir et des responsabilités, sa ténacité à faire avancer les dossiers et sa grande disponibilité. Elle me manquera aussi pour sa plume magnifique, qui m'a souvent fait paraître à mon meilleur, entre autres dans le mot de la présidente du Bulletin de liaison. Mais, ce n'est que partie remise! Nous aurons l'occasion de nous reprendre à l'automne, lors de la prochaine rencontre nationale qui, je l'espère, se tiendra en personne. Lorraine, au nom du conseil d'administration, de tous les membres et en mon nom personnel, merci beaucoup!

Ce n'est pas sans émotion que je termine mes quatre années de mandat à titre de présidente du conseil d'administration. En effet, c'est mon dernier mot de la présidente. Ce fut un honneur pour moi de vous représenter. J'ai tenté de le faire au meilleur de mes capacités et en toute transparence. Je suis fière de pouvoir affirmer que je quitte avec le sentiment du devoir accompli. La fédération possède tous les outils nécessaires à son bon fonctionnement. Elle jouit d'une bonne réputation et, malgré la période de la pandémie, elle a su se démarquer et demeurer active. J'ai appris beaucoup; ce fut une expérience très enrichissante et valorisante. Merci à mes collègues du conseil d'administration pour ce temps que vous avez généreusement consacré à nos rencontres ainsi que celui que vous avez investi sur les différents dossiers, et ce dans une franche camaraderie. Nous allons vivre des changements importants au cours des prochaines années. Après le départ de Lorraine, nous assisterons à celui de notre directrice générale. Au-delà de ces bouleversements, nous devons nous assurer que la Fédération demeure toujours aussi active et pertinente.

Je tiens enfin à remercier de façon particulière Sylvie, notre directrice générale, sur qui j'ai pu compter en tout temps. C'est une personne d'un professionnalisme exemplaire et d'une transparence remarquable. À son départ, la fédération prendra du temps à faire le deuil du pilier sur lequel la fédération a pris cette solide assurance dont elle bénéficie. Merci aussi à notre petite dernière, Marie-Pier, qui est toujours disponible pour m'accompagner, notamment dans mes difficultés avec la technologie.

En matière de promotion et de défense des droits, on se désole parfois de la modestie de nos gains ou de l'énergie qu'il faut investir pour les obtenir. Comme je l'ai mentionné précédemment, nous avons obtenu certains succès ces dernières années. Évidemment, tout n'est pas gagné et nous devons poursuivre nos luttes. Mais, il faut bien l'admettre : ces gains ne sont rien d'autre que... **les fruits de notre solidarité!**

Bonne assemblée générale à toutes et à tous!



Marie-Suzie Weche
Présidente

Les activités que nous avons réalisées cette année s'inscrivent dans le cadre du Plan d'action stratégique de 4 ans (2020-2024) adopté lors de l'assemblée générale annuelle du 24 septembre 2020.

AXE 1

VIE ASSOCIATIVE : ÉDUCATION POPULAIRE ET SOUTIEN AUX MEMBRES

- Favoriser les échanges et le partage de pratiques entre les membres.
- Développer des outils d'éducation populaire.

Alors qu'on croyait que le virtuel serait une mesure temporaire, force est de constater que la pandémie dure plus longtemps qu'espérée et que bien des membres apprécient tout de même cette dématérialisation. Si avec des citrons on fait de la limonade, l'équipe de travail et les membres ont su profiter de la pandémie pour se rencontrer plus que jamais!

1.1 Assemblée générale annuelle: 10 juin 2021

Assemblée générale annuelle : Des gains et un regain pour l'action!

C'est sous le thème *Des gains et un regain pour l'action* que s'est déroulée la 47^e Assemblée générale annuelle de la Fédération. Trente-et-un délégué.e.s de 23 groupes membres se sont réunis, virtuellement, le 10 juin 2021, pour participer à cette deuxième assemblée générale annuelle virtuelle de la FAFMRQ.

Un nouveau conseil d'administration en 2021-2022

À la suite de l'élection du conseil d'administration la mouture 2021-2022 du CA était composée de: Marie-Suzie Weche, du Centre haïtien d'action familiale (présidente), Nancy Lacroix de l'Association des familles monoparentales et recomposées la Chaudière (vice-présidente), Diane Thibault de Mères et monde – Centre résidentiel et communautaire (trésorière), Hélène Derome de Première Ressource, aide aux parents (secrétaire), Naïma Boukhatem de la Petite maison de la Miséricorde (administratrice), Isabelle Couture, du Regroupement des familles monoparentales et recomposées de la Vallée du Richelieu – Bonjour Soleil (administratrice) et Ève Jutras de l'Association des familles monoparentales et recomposées la Source (administratrice).

Vague de féminicides

Alors que le Québec comptait neuf féminicides, des groupes membres de la FAFMRQ ont proposé de tenir une rencontre sur le sujet. Quelques semaines plus tard, au matin de la Rencontre nationale, nous en étions déjà à treize féminicides. C'est donc dans ce contexte que nous avons tenu un après-midi de formation et de ressourcement autour du thème des féminicides. Lors de cette rencontre, Myriam Dubé, professeure à l'École de travail social de l'Université du Québec à Montréal, Yennelys Alcedo, consultante en violence conjugale et formatrice pour le Regroupement des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale (RMFVVC) et le Carrefour Sécurité en Violence Conjugale et Maud Pontel, coordonnatrice à l'administration et vie associative à l'Alliance des maisons d'hébergement de 2^e étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale ont chacune fait une présentation sur la prévention des homicides conjugaux.

1.2 Rencontres nationales

1.2.1 Les 11 et 12 novembre 2021

Les 11 et 12 novembre derniers, nous avons tenu notre quatrième rencontre nationale virtuelle. Les 43 personnes inscrites provenant de 26 groupes membres se sont réunies pour discuter et réfléchir sur plusieurs sujets. D'abord, Simon Abdela du Partenariat Familles en mouvance de l'INRS nous a présenté le guide de fiches-synthèses sur la politique familiale. Ensuite, Suzie St-Cerny, professionnelle de recherche à la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke, a traité de la fiscalité des familles recomposées. De plus, Diane Dubeau, professeure au département de psychoéducation et de psychologie de l'Université du Québec en Outaouais, Cible Famille Brandon et Repère ont parlé de la séparation du point de vue des pères. Finalement, les membres ont également pu discuter d'actualité, du sondage sur la violence post-séparation, des outils de promotion de la formation « On se sépare... mais pas de nos enfants! » et du portrait des membres.

1.2.2 Le 10 mars 2022

Le 10 mars dernier, 23 groupes ont participé à notre cinquième rencontre nationale virtuelle. Encore une fois, une foule de sujets ont été abordés lors de cette rencontre. D'abord, Marie-Christine Saint-Jacques, professeure titulaire à l'École de travail social et de criminologie de l'Université Laval, Amandine Baude, chercheuse d'établissement au Centre de recherche universitaire sur les jeunes et les familles du CIUSSS-CN, le Réseau d'aide aux familles en transition (RAFT) et l'Association des familles monoparentales et recomposées de Maria Chapdelaine (AFMR) nous ont parlé des enfants qui vivent la séparation de leurs parents. Puis, Geneviève Labelle, sexologue et psychothérapeute, nous a offert un espace de réflexion sur le « care ». C'est aussi lors de cette rencontre que nous avons inauguré les désormais célèbres minutes historiques de la FAFMRQ, où nous pouvons profiter des savoirs ancestraux de Sylvie et Lorraine pendant qu'elles sont encore parmi nous. De plus, nous avons aussi fait une courte présentation de certaines données tirées du portrait des membres.

1.3 Nouveaux rendez-vous

Tant qu'à être en pandémie, l'équipe de la Fédération trouvait que c'était l'occasion rêvée de tester de nouvelles propositions dans le cadre de la vie associative.

1.3.1 Tournée virtuelle des membres

Commencés l'année dernière, ces rendez-vous ont été mis en place pour sonder les membres sur la vie associative et le soutien aux membres. De plus, c'était aussi un moyen de pallier à l'impossibilité d'aller à la rencontre des groupes chez eux. Lors des tournées virtuelles de cette année, sept groupes ont été rencontrés. Les discussions qui en ressortent sont, pour la responsable de la vie associative et de l'éducation populaire, un véritable carburant pour faire son travail.

1.3.2 Rencontres thématiques mensuelles

Lors de l'un des rendez-vous de tournée virtuelle de l'année dernière, certains membres avaient émis le souhait de se rencontrer plus souvent entre les rencontres nationales pour discuter de sujets divers. C'est ainsi que se sont ajoutées au calendrier de la vie associative 7 rencontres thématiques. Parmi les sujets abordés il y avait la campagne « Engagez-vous pour le communautaire », l'organisation du travail post-pandémie, une communauté de pratique sur la formation « On se sépare, mais pas de nos enfants! », la séparation et la recomposition en littérature jeunesse, la relève et la rétention de personnel, les OCF et l'ACA dans les rapports d'activités et la multiplication et la complexification des problématiques vécues par les parents. Les groupes ont été au rendez-vous lors de ces rencontres puisqu'on compte 40 présences.

1.3.3 Accueil et intégration

Conçues pour mieux faire connaître la FAFMRQ et ses dossiers, les rencontres d'accueil et d'intégration s'adressent d'abord aux nouvelles travailleuses et travailleurs des équipes des organismes membres. Par contre, parmi les travailleur.e.s des 9 groupes qui ont participé, deux étaient « d'anciennes » travailleur.e.s qui y assistaient pour faire une petite mise à jour. Cette rencontre avait donc un public plus large que celui prévu à l'origine.

1.3.4 Rendez-vous festif

Encore une fois, il s'agit d'une demande d'un membre formulée lors d'une tournée virtuelle. L'objectif était simplement de se réunir pour le plaisir et pour célébrer le fait d'être ensemble. Sept groupes membres ont festoyé avec l'équipe de travail. Et, pour la postérité, soulignons le « vive le vent » du RAME et du Fablier



1.4 Guide d'information juridique

« Madame... Mon chien a mangé mon devoir... » C'est ce genre d'excuses qu'on pourrait vous servir pour expliquer le retard dans la production du guide juridique. Mais disons seulement qu'après plusieurs péripéties, notre fameux guide est maintenant sur la bonne voie et avance. Nous avons eu la collaboration d'étudiantes et d'étudiants du programme Pro Bono de l'Université de Montréal pour la recherche et la préréaction de certaines fiches. Nous travaillons maintenant avec Andrée Savard pour la rédaction et Michelle Giroux et Clémence Bensa pour la révision. Il restera encore quelques étapes avant de pouvoir présenter une version finale à nos membres, mais nous sommes confiantes de pouvoir y arriver pour la Rencontre nationale de novembre 2022.

1.5 Portrait des membres

À l'automne 2021, la Fédération a lancé une démarche pour dresser un portrait de ses membres. Ce portrait rencontre plusieurs objectifs. D'abord, mieux connaître les membres nous permet de faire plus de liens entre eux. Ensuite, mieux connaître les membres nous facilite la tâche quand vient le temps de les représenter. Puis, ce portrait se veut aussi une carte de visite que les membres pourront utiliser pour parler de qui ils sont. Pour nous aider dans cette démarche, nous nous sommes adjoint les services de Sophie Dubois-Paradis, de la firme Dubois-Tétu, consultant.e.s en développement culturel, recherche et analyse. Mme Dubois-Paradis s'est occupé du questionnaire, de sa gestion en ligne et de toute l'analyse des données. Pour la suite, nous souhaitons valider les résultats avec les membres et approfondir l'analyse avant de lancer officiellement le portrait à l'automne 2022.

1.6 Comité financement

Lors d'une rencontre spéciale sur le financement, quelques groupes ont souhaité se réunir en comité pour discuter de la question. L'année dernière, nous avons donc ajouté au plan de travail un comité dont le mandat est d'effectuer une veille sur la question du financement et d'identifier comment nous pouvons porter nos revendications.

Alors que les OCF ont reçu une hausse importante de leur financement à la mission, le comité s'est mis temporairement en veille. Il a tout de même été consulté, avec le Conseil d'administration, sur la question des seuils planchers dans le cadre de la démarche de mise à jour entreprise par le RQ-ACA. Une rencontre s'est tenue le 2 mai dernier pour mieux saisir les enjeux et discuter des propositions. Adoptés en 2003, ces seuils planchers étaient basés sur un consensus intersectoriel à la suite d'une démarche de réflexion et de consultation de plus d'une année. Ils devaient servir à mieux refléter les besoins réels de financement à la mission des organismes d'ACA auprès du gouvernement et de ses différents ministères. La démarche doit se poursuivre jusqu'à l'adoption des seuils planchers par les membres du RQ-ACA en octobre. Puis, il faudra travailler à l'appropriation des seuils planchers et de méthodes de calcul par les groupes.

1.7. Comité violence conjugale post-séparation (VCPS)

Le mandat du comité violence conjugale post-séparation est d'identifier les problèmes, les enjeux et les besoins des membres notamment en matière de formation des intervenant.e.s sur la VCPS et de travailler en étroite collaboration avec les regroupements, organismes et chercheur.e.s qui possèdent des expertises sur le sujet afin de mieux comprendre la problématique, soutenir nos membres et ainsi préciser notre rôle et actions, dans ce dossier.

Le comité violence conjugale post-séparation de la FAFMRQ en est maintenant à sa deuxième année d'existence. Le comité a tenu trois rencontres en 2021-2022. Une des premières actions du comité cette année a été de concevoir et diffuser un sondage auprès des membres de la Fédération, ce qui a permis de mieux connaître les réalités vécues sur le terrain en matière de violence conjugale, d'identifier les besoins des groupes en terme d'information et de formation et de donner l'occasion aux membres de formuler leurs attentes quant au rôle que la Fédération peut jouer et aux actions qu'elle peut poser. Conformément à ce qui avait été pressenti, une grande majorité des organismes membres de la FAFMRQ ont dit accueillir régulièrement (57,1 %) ou à l'occasion (38,1 %) des familles qui vivent ou ont vécu une problématique de violence conjugale. Parmi les principaux problèmes vécus par ces familles, on retrouve des difficultés en lien avec la coparentalité (91 %), des difficultés avec la protection de la jeunesse (81 %) et des personnes qui disent que leur sécurité physique ou mentale est compromise (81 %). Une majorité d'organismes ont également exprimé le besoin d'être mieux outillés pour mieux intervenir auprès des parents (81 %) et auprès des enfants (76 %) qui vivent ou ont vécu de la violence conjugale ou de la violence conjugale post-séparation. Bref, ces résultats ont confirmé que l'existence d'un comité dédié à la VC au sein de la Fédération s'appuie sur des besoins réels de la part des membres.

Les membres du comité se sont également penchés sur les actions qui pourraient être mises de l'avant par la FAFMRQ et les représentations politiques en font évidemment partie. D'ailleurs, la Fédération a formulé des recommandations en lien avec la VC dans plusieurs de ses mémoires et ce fut le cas encore cette année. En plus de recommander l'ajout d'une définition claire de « la violence familiale exercée en contexte familial » dans le *Code civil*, dans le cadre du Projet de loi 2 - *Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et modifiant de Code civil*, la FAFMRQ a également réclamé que l'exposition à la violence conjugale fasse l'objet d'un motif distinct de compromission dans le cadre du projet de loi 15 sur la réforme de la *Loi sur la protection de la jeunesse*. Dans la foulée des consultations menées sur le projet de loi 15, la Fédération a participé à un point de presse aux côtés des regroupements qui travaillent en violence conjugale, afin d'interpeller le gouvernement sur l'importance de cet enjeu. Par la suite, s'est tenue une rencontre avec le ministre de la Justice et le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, qui se sont engagés à ce que l'exposition à la VC devienne un motif distinct de compromission dans la *Loi sur la protection de la jeunesse*.

Le comité se retrouvera à l'automne pour décider des prochaines actions à mener dans le dossier de la violence conjugale et de la violence conjugale post-séparation, mais on peut d'ores et déjà s'attendre à ce qu'une formation sur la violence conjugale, conçue et donnée par des expert.e.s, soit offerte à l'ensemble des organismes membres de la FAFMRQ.

Les membres du Comité VCPS sont: Baya El Hachemi (Halte la Ressource), Gabrielle Juneau (Quartier des femmes), Nancy Lacroix (AFMR la Chaudière), Marie Joséphe Pigeon (SEP), Sylvie Pinet (AFMR La Source), Nathaly Roy (RAFT), Mira Tremblay-Laprise (AFMR Maria-Chapdelaine), Audrey Gosselin (Première Ressource, aide aux parents), Nora Rubio (Petite Maison de la Miséricorde), Mélisande Laurendeau (Alliance des Maisons de 2^e étape). Lorraine Desjardins et Marie-Pier Riendeau y siègent également pour l'équipe de travail.

1.8 Reconnaissance et financement

1.8.1 Bonification du financement pour les OCF à venir en 2022-2023

Au chapitre du financement, ce fut une année somme toute positive. En effet, rappelons que l'an dernier pour nos organismes membres financés par le ministère de la Famille, le Ministre Lacombe avait annoncé un investissement supplémentaire de 85 M\$, sur cinq ans, pour le financement à la mission des organismes communautaires Famille (OCF) du Québec. L'investissement annoncé a permis à tous les OCF d'atteindre un financement de 130 000 \$ annuellement, ce qui a constitué une avancée substantielle pour une majorité d'entre eux! En novembre 2021, lors de la mise jour à jour économique, le gouvernement a également annoncé une augmentation de 6 M\$ aux haltes-garderies communautaires Il est maintenant de 12 M\$ par année, ce qui double l'enveloppe actuelle. Rappelons que ce sont dans les OCF, en grande majorité, que sont offerts les activités de haltes-garderies. Ces sommes s'ajouteront donc pour l'année 2022-2023 au nouveau programme des haltes-garderies communautaires en vigueur depuis le 1^{er} avril 2022. De plus, le ministre de la Famille a annoncé, le 17 mai 2022, une bonification substantielle pour le financement à la mission des OCF pour l'année 2022-2023. En effet, plusieurs de nos organismes membres verront leur financement passer de 130 000 \$ à près de 170 000 \$ en 2022-2023. D'ici 5 ans, leur financement annuel passera à 185 000 \$. La Fédération a salué cette bonne nouvelle par voie de communiqué¹. Toutefois, nous n'avons pas encore atteint le montant de 200 000 \$ tel que recommandé par la Commission spéciale sur les droits des enfants afin de couvrir tous les frais de fonctionnement des organismes communautaires Famille. Nous devons poursuivre nos représentations et nos actions auprès du ministre de la Famille afin d'atteindre la cible fixée par la Commission Laurent.

1.8.2 Comité action communautaire (CAC)

Le comité action communautaire (CAC), qui remplace la Table des partenaires des OCF, a tenu quatre rencontres cette année (novembre 2021, février, mars et mai 2022). Rappelons que le mandat du comité est d'assurer une communication soutenue concernant les orientations ou les décisions émanant du milieu communautaire ou du gouvernement; discuter des moyens d'accroître la portée de l'action communautaire autonome Famille; proposer des solutions permettant de resserrer les liens entre les OC et le Ministère et, enfin, partager les connaissances sur le milieu et sur la réponse à donner aux besoins des familles. Toutefois, la reconnaissance des nouveaux OCF ne relève que du ministère de la Famille. Les regroupements Famille n'ont plus le rôle de recommandation, comme c'était le cas auparavant. Le Ministère a reçu, cette année, 7 nouvelles demandes de reconnaissance et 2 ont été reconnues admissibles. Le CAC est composé de la Confédération des organismes familiaux du Québec (COFAQ), de la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille (FQOCF), de la FAFMRQ et de l'Association des haltes-garderies communautaires du Québec (AHGCQ). Du côté des représentants du Ministère, c'est le sous-ministériat aux politiques et celui des services à la clientèle et des relations avec les partenaires qui sont présents. Lors des rencontres, les discussions ont porté sur la reddition de compte du nouveau programme du financement des OCF, la révision du programme des haltes-garderies communautaires qui est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2022, la répartition des sommes allouées dans le cadre du PAGAC et le soutien financier pour les travailleurs de proximité annoncées dans le cadre du budget de mars 2022.

¹ <http://www.fafmrq.org/wp-content/uploads/2022/05/VF-COMMUNIQUE-FAFMRQ-FIN-OCF-2022-05.pdf>

1.8.3 Campagne *#Engagez-vous pour le communautaire*

Créée à l'initiative du RQACA, cette campagne de mobilisation réunit l'ensemble des secteurs de l'action communautaire autonome (ACA) et réclame du gouvernement une augmentation substantielle du financement des organismes d'ACA, le respect de leur autonomie ainsi qu'un réinvestissement dans les services publics et les programmes sociaux.



Photo : RQ-ACA

La campagne **#Engagez-vous** s'est poursuivie et même intensifiée puisque nous étions en année préélectorale. Le comité suivi-action (dont nous faisons partie) et les antennes régionales et le RQ-ACA ont organisé deux grands rassemblements virtuels (à l'automne et à l'hiver) pour mousser la participation à la campagne. Le 25 octobre, dans le cadre de la journée nationale de reconnaissance de l'action communautaire autonome, plusieurs centaines de groupes ont pris part à l'action « Coup de sifflet pour la CAQ ! ». Pour cette action, nous avons créé un outil qui mettait en lumière les demandes **d'Engagez-vous** face aux besoins de nos membres. Puis, du 21 au 24 février, les groupes de toutes les régions du Québec se sont relayés pour prendre part à une vague massive de grèves, de fermetures et d'actions rotatives. Plusieurs groupes membres de la FAFMRQ ont participé aux actions de la campagne **#Engagez-vous**. Pour cette action, la FAFMRQ a travaillé de concert avec l'Association des haltes-garderies communautaires du Québec (AHGCQ) et la Confédération des organismes familiaux du Québec (COFAQ) pour produire des outils dans le cadre de la campagne. En effet, nous avons créé un visuel avec nos trois logos, diffusé un communiqué de presse commun et invité nos groupes à envoyer une lettre à leurs député.e.s et au ministre de la Famille.

1.9 Soutien aux membres

Si, dans la première partie de notre mission, on retrouve la défense des droits et des intérêts des familles monoparentales et recomposées du Québec et la représentation politique des membres, la deuxième partie met l'emphase sur le soutien aux membres par diverses activités de formation et d'information.

Que ce soit de façon formelle ou informelle, le soutien aux membres représente une partie importante du travail au sein de la Fédération et demeure au cœur de nos préoccupations quotidiennes. Les besoins exprimés sont divers et touchent différents aspects de l'existence d'un groupe communautaire. De plus, en temps de pandémie, les préoccupations des groupes sont parfois décuplées. Nous avons donc essayé de soutenir les groupes membres, tant dans leurs défis quotidiens que dans ceux liés à la crise sanitaire. Malgré le télétravail, les membres savaient pouvoir trouver l'équipe de la FAFMRQ au bout du fil ou par courriel.

1.9.1 Suivi formation et promotion :

On se sépare... mais pas de nos enfants !

À la suite du départ de l'agente de formation, Lama Boughaba, le suivi de la formation s'est fait plus au ralenti. Un nouveau groupe est devenu membre, entre autres, grâce à la formation. Nous avons aussi organisé une rencontre thématique mensuelle pour discuter d'une communauté de pratique sur la formation. Puis à l'automne, nous avons présenté les outils de promotion. La formation est toujours bien vivante et la suite est à venir!



AXE 2

DÉFENSE DES DROITS/ DOSSIERS POLITIQUES ET PARTENARIATS DE RECHERCHE

- Travailler à l'amélioration des conditions de vie socioéconomiques des familles monoparentales et recomposées;
- Augmenter la mobilisation des membres sur les dossiers politiques menés par la FAFMRQ;
- Maintenir et développer nos partenariats de recherche afin de démontrer la pertinence de nos interventions.

2.1 Lutte à la pauvreté

2.1.1 Traitement des pensions alimentaires pour enfants

Depuis plusieurs années, la FAFMRQ lutte pour que les pensions alimentaires pour enfants cessent d'être considérées comme un revenu dans quatre programmes gouvernementaux: à l'aide sociale, à l'aide financière aux études, dans les programmes d'aide au logement et à l'aide juridique. En février 2022, à l'approche du budget et des élections prévues pour l'automne, la Fédération a fait parvenir une lettre au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour lui rappeler la promesse de la Coalition Avenir Québec de procéder à l'exemption complète des pensions alimentaires pour enfants.

L'actualité

L'exemption de la pension alimentaire haussée pour certains programmes d'aide

Actualités
par Lia Lévesque, La
Presse Canadienne
20 avril 2022



En 2019-2020, le montant de pension alimentaire pour enfant pouvant être exempté du calcul des aides financières gouvernementales avait connu une bonification appréciable. Lors du dépôt du budget de 2022-2023, le gouvernement du Québec a annoncé une nouvelle bonification. Ainsi, à compter du 1^{er} avril 2023, le montant de pension alimentaire qui sera exclu des revenus passera de 350\$ à 500\$ par mois par enfant à l'aide sociale. Pour l'aide financière aux études, les programmes d'aide au logement et à l'aide juridique, l'exemption passera de 4 200 \$ à 6 000\$ par année.

Ces gains importants pour des milliers de familles monoparentales ont été réalisés grâce aux actions concertées de la FAFMRQ et d'autres organismes représentant des personnes assistées sociales, des étudiant.e.s ou œuvrant dans le milieu juridique. La FAFMRQ a salué publiquement cette avancée importante qui touche des milliers de familles monoparentales, tout en précisant qu'elle poursuivrait ses démarches pour obtenir l'exemption complète.

2.1.2 Collectif pour un Québec sans pauvreté



En 2021-2022, la FAFMRQ a encore une fois participé activement aux travaux et aux actions menées par le **Collectif pour un Québec sans pauvreté**. Au cours de la période couverte par le présent rapport d'activité, le Collectif a tenu quatre rencontres, en septembre et novembre 2021, ainsi qu'en février et mai 2022. Cette année encore, ces rencontres ont toutes été tenues virtuellement.

Quelques-unes des activités du Collectif ont été consacrées à clore la campagne **[R] ASSEMBLONS un Québec riche de tout son monde**. Des journées de réflexion stratégique ont été tenues en vue de préciser la position du Collectif sur différents enjeux (soins dentaires et de la vue, transport collectif et accès au numérique) et de proposer de nouvelles revendications aux membres. Il reste encore un recueil-bilan sur l'ensemble de la démarche **[R]ASSEMBLONS** à produire, ce qui devrait être fait dans les mois à venir.

Le Collectif a également poursuivi la production et la diffusion de divers outils d'éducation et de sensibilisation sur la pauvreté. Notamment, une publication intitulée **Évolution des prestations d'assistance sociale au Québec (1970-2021)** a été produite et diffusée à l'ensemble des membres et des partenaires du Collectif. Une campagne a également circulé sous forme d'autocollants et de vignettes à partager dans les médias sociaux dans le cadre des consultations prébudgétaires. C'est sous le thème **Ce qu'il faut pour sortir la tête de l'eau** que les trois revendications suivantes ont été largement reprises: 1) la couverture des besoins de base; 2) un salaire minimum à 18 \$; 3) des services publics forts, universels et accessibles.

La Fédération et plusieurs de ses organismes membres ont également participé à l'action de visibilité nationale du 1^{er} avril qui se tenait, pour la deuxième année consécutive, sous le thème **Ce n'est pas un poisson d'avril. Au Québec, une personne sur dix ne couvre pas ses besoins**. Comme l'année dernière, la FAFMRQ avait ajouté sa couleur spécifique en précisant que **Les familles monoparentales sont deux fois plus susceptibles de se retrouver dans cette situation**. Cette année, c'est devant la Tour de la Bourse au centre-ville de Montréal, où se trouvent les bureaux du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, que la Fédération a tenu une action symbolique, en compagnie des travailleuses de l'organisme Halte la Ressource et du Réseau d'action pour l'égalité des femmes immigrantes du Québec (RAFIQ). Les images de cette action ont été captées sur vidéo et diffusées sur les médias sociaux².

2 <https://www.youtube.com/watch?v=ldxTW-s68WE>



2.1.3 Minimum 18 \$

Une nouvelle coalition, composée d'une dizaine de partenaires syndicaux et communautaires, a vu le jour, pour repenser la revendication d'un salaire minimum à 15 \$ l'heure qui avait été portée pendant plusieurs années par la **Campagne 5-10-15**. Les travaux de cette coalition ont débouché sur la revendication d'un salaire minimum à 18 \$ l'heure, d'où son nom de **MINIMUM 18 \$**. Ce montant a été déterminé en retenant deux indicateurs, soit la mesure de faible revenu à 60 % du revenu médian (MFR-60) et le revenu viable défini par l'Institut de recherche et d'information socioéconomique. Encore une fois, il s'agit ici de permettre à une personne qui travaille 35 heures par semaine de sortir de la pauvreté. La FAFMRQ a évidemment appuyé cette nouvelle revendication et a relayé les publications et informations à ses membres. La porte-parole de la Coalition et du Collectif pour un Québec sans pauvreté, Virginie Larivière, a également signé un article sur le sujet dans le *Bulletin de liaison* de mars 2022 de la FAFMRQ.

Les membres de la Coalition Minimum 18 \$ sont: le Collectif pour un Québec sans pauvreté, le Front de défense des non-syndiqués (FDNS), la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), la Centrale des syndicats démocratiques (CSD), la Confédération des syndicats nationaux (CSN), la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), le Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ), le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ), l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APPTSS).



2.1.4 Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes

Depuis 2018, la Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes (CQMMF) est un organisme incorporé en vertu de la troisième partie de la *Loi des compagnies*. La CQMMF a tenu deux rencontres au cours de l'année 2021-2022, auxquelles la FAFMRQ a participé. Malgré la pandémie, la CQMMF a organisé le 17 octobre 2021, la 5^e action de la Marche mondiale des femmes. Une conférence de presse ainsi qu'une marche ont été organisées au square Cabot à Montréal, où près de 300 personnes ont participé, dont l'équipe de la FAFMRQ. Des actions citoyennes ont également été réalisées dans plusieurs régions du Québec auxquelles certains de nos membres ont participé. C'est sous le thème « Résistons pour vivre, marchons pour la solidarité » que la CQMMF a mis de l'avant cinq revendications visant à améliorer les conditions de vies des femmes – notamment une hausse substantielle du salaire minimum, une transition écologique porteuse de justice sociale et la mise en place de mesures inclusives tenant en compte la complexité du parcours des femmes migrantes, immigrantes et racisées – mais elle tenait à mettre aujourd'hui l'accent sur les revendications concernant les femmes et les filles autochtones. Une rencontre de la CQMMF s'est tenue le 14 mars dernier pour faire le bilan des actions, notamment le suivi des revendications et dégager des pistes d'actions et d'organisation pour la suite. De plus, le 24 avril, en solidarité avec les femmes du monde entier, la CQMMF a commémoré comme à chaque année, l'effondrement du Rhana Plaza, au Bangladesh, qui en 2013, a tué au moins 1 132 personnes majoritairement des femmes et en a blessé plus de 2 500 autres. Cette journée se veut un appel à la solidarité féministe contre les entreprises transnationales. Rappelons que la CQMMF s'inscrit dans le cadre des actions de la Marche mondiale des femmes. L'AGA de la CQMMF se tiendra le 31 août prochain pour voir les suites des actions en vue pour 2025.



2.2 Politique familiale

2.2.1 Conciliation famille-travail-études

Coalition pour la conciliation famille-travail-études

La FAFMRQ a pris part à la naissance, en 2013, de la Coalition sur la conciliation famille-travail-études (CCFTÉ), composée des principales organisations syndicales québécoises et d'organisations féministes, communautaires, populaires et étudiantes. Rappelons que la Coalition porte un projet solidaire pour que les Québécoises et les Québécois fassent des gains significatifs en matière de conciliation famille-travail-études afin d'apporter une réponse collective aux bouleversements et aux nouvelles réalités auxquels la population est confrontée.

La FAFMRQ agit comme porte-parole et assume la gestion financière de la CCFTÉ. La Coalition a encore été très active au cours de l'année, malgré le contexte de la pandémie. En effet, elle s'est réunie à quatre reprises et la FAFMRQ a participé à plusieurs rencontres (8) du comité stratégique. À la suite du lancement en juin 2021 de sa deuxième étude sur la conciliation famille-travail-études en contexte de pandémie, la Coalition a poursuivi cette année des rencontres avec des ministres et représentant.e.s de partis d'opposition pour leur présenter les résultats de l'étude et mettre de l'avant certaines revendications dans le contexte préélectoral. La Coalition a également suivi le dépôt par la ministre Blais, le 27 octobre dernier, du plan d'action en matière de proche aide. Ce plan d'action contient une soixantaine de mesures, dont certaines réfèrent à la conciliation famille-travail-études et aux responsabilités de proche aide. La Coalition a également suivi les travaux entourant l'adoption du projet de loi sur les services de garde. Dans ce dernier, il a été adopté que la conciliation famille-travail-études soit une réponse aux besoins des parents en matière de services de garde. La Coalition a rencontré, à quelques reprises, la ministre responsable de la Condition féminine, Mme Isabelle Charest, et les représentantes du Secrétariat à la Condition féminine dans le cadre des consultations en vue de la prochaine stratégie égalité entre les femmes et les hommes, notamment pour réclamer une loi-cadre sur la conciliation famille-travail-études. La Coalition a également accueilli un nouveau membre, soit l'Institut Canadien de l'éducation des adultes (ICÉA). La Coalition a été très présente sur les réseaux sociaux, notamment en publiant plusieurs vignettes sur les principales revendications de la Coalition. Rappelons que la Coalition ne dispose d'aucune ressource humaine. Pour pallier à ce manque, le comité stratégique a décidé de présenter une demande de subvention sur trois ans, dans le cadre de l'appel de projets en matière d'égalité entre les hommes et les femmes au Secrétariat à la condition féminine, dans le volet sur les responsabilités familiales et un meilleur équilibre entre la vie familiale, professionnelle, étudiante, sociale et politique. La demande doit être complétée pour le 10 juin prochain.

2.2.2 Le Grand chantier pour les familles

Le 21 octobre dernier, le premier ministre Legault et le ministre de la Famille ont lancé le Grand chantier pour les familles pour compléter et moderniser le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE). Ce plan comprend 45 mesures et six priorités ont été identifiées : 1) Créer suffisamment de places pour répondre aux besoins des familles; 2) Contribuer à une plus grande équité financière entre les familles; 3) Accroître l'efficacité du réseau pour mieux le développer; 4) Consolider le milieu familial; 5) Assurer la présence d'une main-d'œuvre qualifiée en nombre suffisant; 6) Remettre l'égalité des chances au cœur de notre action. La FAFMRQ a participé à une rencontre, le 12 novembre dernier, avec le ministre de la Famille dans le cadre du CAC pour présenter le plan d'action du grand chantier et solliciter notre participation, notamment à l'égard des familles et des enfants vulnérables, sur la garde atypique et qui concernent davantage les organismes communautaires Famille. Un Forum pour présenter l'avancement des travaux sur le chantier famille se tiendra le 27 mai prochain, à Trois-Rivières, auquel la FAFMRQ a été invité

2.2.3 Services de garde éducatifs à l'enfance - Projet de loi no. 1

En octobre 2021, le ministre de la Famille a déposé le Projet de loi no. 1 - Loi modifiant la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance afin d'améliorer l'accessibilité au réseau des services de garde éducatifs à l'enfance et de compléter son développement*. La FAFMRQ a rapidement fait connaître son désir d'être entendue dans le cadre des consultations particulières avec la Commission des relations avec les citoyens. Bien que la Fédération n'ait pas été invitée, elle a quand-même déposé un mémoire dans lequel elle recommandait notamment que le gouvernement du Québec investisse la totalité des sommes obtenues du programme national de garderie du gouvernement fédéral, en priorisant la création de nouvelles places subventionnées au sein du réseau des centres de la petite enfance. Toutefois, la FAFMRQ a réitéré que les services de garde n'étaient pas la seule réponse aux besoins des familles et a recommandé que le gouvernement reconnaisse le travail des organismes qui

accueillent les familles monoparentales et recomposées en leur accordant un financement à la mesure de leurs besoins. La *Loi* a finalement été adoptée le 7 avril 2022 par l'Assemblée nationale. Le mémoire intitulé **Services de garde éducatifs à l'enfance: Un chantier vers une véritable égalité des chances pour TOUS les enfants du Québec** est disponible sur le site de la FAFMRQ³.

2.2.4 Réforme du droit de la famille - Projet de loi no. 2

Depuis plusieurs années, la FAFMRQ réclame une réforme en profondeur du droit de la famille de façon à mieux tenir compte des réalités familiales d'aujourd'hui ainsi que mieux protéger les conjoints de fait et les enfants nés hors mariage. Or, cette année, un premier pas a été réalisé avec le dépôt, en octobre 2021, du Projet de loi no. 2 - *Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et modifiant le Code civil en matière de droits de la personnalité et d'état civil*. Cette fois-ci, la Fédération a été invitée à participer aux consultations particulières qui se sont tenues du 30 novembre au 3 décembre 2021. Bien que la FAFMRQ ait salué plusieurs des avancées contenues dans le projet de loi no. 2, notamment la prise en compte de la violence familiale et conjugale dans les décisions concernant l'enfant et le maintien de liens avec la famille d'origine pour les enfants adoptés, nous avons déploré que la réforme proposée ne touche que le volet filiation du droit familial. Comme son titre l'indique, **Vivement vers une réforme complète du droit de la famille**⁴, le mémoire déposé à la Commission des institutions par la FAFMRQ réitère l'urgence de s'attaquer au volet conjugalité du droit familial. Rappelons que la position principale de la Fédération en cette matière est d'étendre les protections actuelles du mariage aux couples avec enfants, qu'ils soient mariés ou non, incluant l'obligation alimentaire entre conjoints, le partage du patrimoine familial et la protection de la résidence familiale. Le mémoire

3 http://www.fafmrq.org/wp-content/uploads/2021/11/MemoireFinalFAFMRQ_ConsultationSGEE_2021-11.pdf

4 <http://www.fafmrq.org/wp-content/uploads/2021/12/00MemPL2Final-FAFMRQ2021-12.pdf>

de la FAFMRQ a reçu l'appui de l'Alliance des maisons d'hébergement de 2^e étape pour les femmes et les enfants victimes de violence conjugale, du Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail, de Relais-femmes, du Réseau des lesbiennes du Québec et du Réseau des Tables régionales de groupes de femmes du Québec.

Au moment d'écrire ces lignes, l'étude détaillée du projet de loi no. 2 était toujours en cours, mais on peut espérer que son adoption finale puisse se faire avant la fin de la session parlementaire et du déclenchement de la campagne électorale.

2.2.5 Protection de la jeunesse - Projet de loi no. 15

Dans les suites du Rapport de la *Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse*, le ministre délégué à la Santé et des Services sociaux avait promis de procéder rapidement à la réforme de la *Loi sur la protection de la jeunesse*. C'est donc en décembre 2021 que le Projet de loi no. 15 - *Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions législatives* a été déposé à l'Assemblée nationale. La Commission de la santé et des services sociaux a tenu des consultations particulières en février 2022. Encore une fois, la FAFMRQ a fait connaître son désir d'être entendue en commission, mais n'a pas été invitée. Cela ne nous a pas empêché de déposer un mémoire présentant neuf recommandations, dont la mise en place de mesures efficaces de lutte contre la pauvreté, un réel accès à la justice, la protection des femmes et des enfants victime de violence conjugale et l'inclusion, dans la *Loi sur la protection de la jeunesse*, de l'exposition à la violence conjugale comme un motif distinct de compromission.

À la suite des consultations sur le projet de loi, la FAFMRQ a participé à une conférence de presse, tenue le 22 février, avec les groupes qui travaillent en violence conjugale, pour demander des amendements au projet de loi de façon à prendre en compte l'exposition à la violence conjugale dans les motifs de compromission.

Une rencontre de ces mêmes groupes a ensuite eu lieu avec le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux et le ministre de la Justice, qui ont tous les deux confirmé leur intention de se conformer aux demandes des groupes. La *Loi* a finalement été adoptée le 14 avril 2022 et l'exposition à la violence conjugale est maintenant un motif distinct de compromission. On peut lire le mémoire ***L'intérêt de l'enfant: une responsabilité collective*** sur le site de la FAFMRQ⁵.

2.3 Partenariats de recherche

2.3.1 Partenariat Séparation parentale, recomposition familiale : Enquête longitudinale auprès des familles séparées et recomposées du Québec

Ce partenariat a débuté en avril 2016 et se terminera le 31 mars 2024, (nous avons obtenu une année supplémentaire en raison de la pandémie). Cette année, la FAFMRQ a encore une fois été aux premières loges de cet ambitieux projet, puisque la directrice générale a agi à titre de co-directrice communautaire aux côtés de Marie-Christine Saint-Jacques, co-directrice scientifique. Cette enquête longitudinale, c'est-à-dire qu'elle cherche à comprendre comment la situation des personnes interrogées va évoluer dans le temps (en 2018, en 2020 et en 2022), vise à mieux comprendre comment les parents québécois et leurs enfants vivent la séparation et, le cas échéant, la vie avec un nouveau partenaire. Elle vise aussi à mieux connaître l'utilisation que font les parents séparés des services qui s'adressent à eux et les enjeux sur le plan du droit et des politiques publiques. On mesure le point de vue des adultes, des parents, sur plusieurs années.

L'année 2021-2022 a porté principalement sur l'analyse des données du temps 2 (2020), sur la diffusion des données préliminaires de l'enquête, sur l'organisation d'un colloque dans le cadre de l'ACFAS en mai 2022, ainsi que sur la finalisation des chapitres du livre collectif. À ce titre, la FAFMRQ a été impliquée au cours de l'année dans le suivi des articles de plusieurs chapitres, notamment ceux traitant de la contractualisation des rapports conjugaux, des répercussions économiques des ruptures conjugales, du bien-être des mères séparées et du bien-être des couples nouvellement formés, en plus de participer au comité éditorial. Sa parution est prévue à l'automne 2022. Plusieurs rencontres des divers comités d'axes et du comité d'orientation se sont tenues. De plus, le 29 octobre dernier, le partenariat a tenu sa 11^e journée annuelle à Trois-Rivières. Nous avons aussi, au cours de l'année, diffusé l'Infolettre du Partenariat auprès de nos membres afin de les tenir informés de l'évolution de l'enquête. De plus, nous avons fait une présentation dans le cadre du colloque de l'ACFAS, le 9 mai dernier, sur les angles morts de la fiscalité des familles monoparentales et recomposées notamment sur la taxe à la recomposition. Des chercheuses ont également participé à nos 2 rencontres nationales afin de présenter des données préliminaires de l'Enquête. Vous pouvez consulter le site Internet à l'adresse suivante: <https://enquete.arucfamille.ulaval.ca>

Au cours de la prochaine année, l'équipe réalisera le 3^e et dernier temps de collecte de l'enquête. Le printemps et l'été permettront de finaliser la préparation des questionnaires et leur programmation. L'automne sera marqué par les prétests et la tenue de la rencontre annuelle des membres. Au cours de l'année, différentes activités sont aussi prévues, afin de diffuser les résultats de l'enquête auprès des organisations partenaires. Par ailleurs, l'analyse des données du temps 2 a débutée et se poursuivra au cours de l'année.

⁵ http://www.fafmrq.org/wp-content/uploads/2022/02/00VF_Mem_FAFMRQ_PL15-LPJ2022-02-1.pdf

2.3.2 Partenariat Familles en mouvance - Regards croisés sur les familles contemporaines : enjeux sociaux et juridiques

Ce partenariat de recherche, où siège la FAFMRQ, réunit une dizaine de chercheurEs et une dizaine de collaboratrices et collaborateurs issu.e.s de plusieurs universités et spécialisé.e.s dans différentes disciplines, quatre partenaires des milieux communautaires et quatre partenaires des milieux gouvernementaux. Ce partenariat s'articule autour de trois axes: la pluralité normative entourant les liens conjugaux, la pluralité normative entourant les liens de filiation et les enjeux normatifs en lien avec les solidarités, la protection et la participation sociale.

En plus de siéger au conseil des partenaires, la FAFMRQ siège aux comités d'axes 1 et 3. Les comités d'axes ont pour mandat d'élaborer annuellement une programmation d'activités de recherche, de diffusion et de transfert liées aux travaux de l'axe. Ils sont tripartites, réunissant des chercheurs, des représentants des partenaires communautaires et des représentants des partenaires gouvernementaux. Le conseil des partenaires a tenu une seule rencontre cette année. L'année a été consacrée principalement à l'élaboration d'une nouvelle programmation pour 2022-2026, puisque la programmation 2018-2022 tire à sa fin. Sous la direction de Maude Pugliese, professeure au centre Urbanisation Culture et Société de l'INRS, la prochaine programmation aura pour titre *Reconfigurations familiales et nouvelles modalités de la (re)production des inégalités sociales*. Advenant l'obtention d'un nouveau financement du FRQSC, cette programmation sera orchestrée autour d'axes de recherche très porteurs qui permettront d'accueillir de nouveaux chercheurs et nouvelles chercheuses en son sein et de rassembler l'équipe autour d'un vaste projet scientifique d'une grande actualité. La FAFMRQ a toujours été très active au sein de ce partenariat et compte poursuivre son engagement dans cette nouvelle programmation.

En 2021-2022, le partenariat a encore tenu une quantité appréciable d'activités, notamment sous la forme de conférences virtuelles. Parmi les thèmes abordés cette année, on retrouvait l'adoption intrafamiliale, des réflexions autour de la notion de précarité ainsi que les parents polyamoureux et le dévoilement aux enfants. La FAFMRQ a également participé à une conférence-midi sur les familles et le logement, ***Un chez-soi adapté pour toutes les familles du Québec?***⁶, où l'agente de recherche et de communication a présenté les résultats d'un sondage mené auprès de familles monoparentales et recomposées. La Fédération a également participé au Volume 18 du *Bulletin de liaison* du Partenariat en y présentant les dossiers sur lesquels elle consacre ses énergies.

2.3.2.1 Pluralité normative entourant les liens conjugaux (axe 1)

La FAFMRQ siège sur cet axe de recherche qui se concentre sur les enjeux sociaux entourant les transformations et la multiplication des formes de la conjugalité. Au cœur de ces questions se trouvent les négociations conjugales autour d'enjeux aussi divers que le choix de l'union, les liens économiques entre conjoints, la conciliation famille-travail-études, la rupture et ses conséquences sur les membres de la famille. Cette année, le comité de l'axe 1 n'a pas tenu de rencontre formelle. Cependant, le partenariat a produit un outil de transfert des connaissances fort intéressant intitulé « Mariage et union libre: bien s'informer pour un choix éclairé »⁷.

Cet outil comporte une série de quatre infographies portant sur les thèmes suivants: 1) Inégalités et parcours de vie; 2) Les familles recomposées; 3) Enfants et séparation et; 4) Mariage/Union libre: un choix éclairé? La Fédération s'est d'ailleurs fait un plaisir de diffuser cet outil sur ses médias sociaux et auprès de ses membres.

6 <http://www.partenariat-familles.inrs.ca/?p=26504>

7 <http://www.partenariat-familles.inrs.ca/?p=26392>

2.3.2.2 Enjeux en lien avec les solidarités, la protection et la participation sociale (axe 3)

La FAFMRQ siège sur cet axe de recherche qui a notamment pour tâche la mise à jour des fiches « **Agir sur les politiques familiales** » publiées en 2005. On s'accorde sur la pertinence de réactualiser l'outil de 2005 : mettre à jour certaines fiches et en ajouter d'autres ainsi que la production d'outils pour leur diffusion. Cette année, le comité d'axe sur les politiques familiales a tenu une seule rencontre pour finaliser l'outil sur les fiches. En effet, après plus de quatre ans de travail, le comité a terminé, en novembre 2021, la réalisation de l'outil sur la mise à jour des fiches synthèses *Agir sur les politiques familiales. La recherche: un outil indispensable*⁸. Ces fiches-synthèses se veulent un outil pratique pour les acteurs qui œuvrent en soutien à la famille, qu'ils soient du secteur communautaire, politique ou de la recherche. Au total, 18 fiches ont été retravaillées, chacune issue d'une revue des écrits scientifiques qui abordent la politique familiale sous toutes ses coutures. Cet outil de transfert de connaissance a d'ailleurs, été présenté en primeur à nos membres lors de notre rencontre nationale de novembre 2021. Nous tenons à remercier Simon Abdela qui, grâce à sa persévérance, à son engagement et à sa plume, ce projet a permis d'aboutir.

Au sein de ce comité d'axe, la FAFMRQ est également partenaire du projet de recherche sur le surendettement parmi les ménages québécois, sous la direction de Maude Pugliese. La Fédération a constaté dans sa pratique les problèmes de surendettement des parents et plus particulièrement des mères séparées depuis longtemps, mais cette réalité est peu documentée. Ce projet décrira les liens entre les séparations et le surendettement et soutiendra ainsi les efforts de représentation politique et de soutien des familles par la FAFMRQ. Ce projet se poursuivra jusqu'en 2023



⁸ <http://www.partenariat-familles.inrs.ca/?p=26275>

AXE 2

AXE 3. VISIBILITÉ, PROMOTION ET COMMUNICATION

Augmenter la visibilité de la FAFMRQ et de ses membres sur les enjeux entourant les familles monoparentales et recomposées

3.1 Membership

La Fédération compte 42 organismes membres, dont 28 membres actifs et 14 membres associés. Les nouveaux groupes que nous avons accueillis cette année se situent tous les deux au Saguenay. D'abord, Femmes-Action séparation-divorce, est devenu membre en septembre 2021. La mission de cet organisme de Chicoutimi est de travailler avec et pour les femmes qui vivent une rupture d'union (séparation de fait, séparation légale, divorce) à faire face à leur nouvelle situation dans les meilleures conditions possibles. Puis, le Centre d'intervention familiale Le Transit s'est joint à notre Fédération en avril 2022. Cet organisme de Jonquière a pour mission de venir en aide à la fois aux jeunes 12-23 ans ayant des troubles de comportement et/ou des problèmes de toxicomanie, difficulté d'insertion sociale et/ou scolaire et à leurs parents. Bienvenue aux nouveaux membres!

3.2 Bulletin de liaison

Depuis le dernier rapport d'activités, deux numéros du *Bulletin de liaison* de la FAFMRQ ont été publiés et un troisième était en préparation. La diffusion du *Bulletin* se fait en mode électronique; chacun des numéros est ainsi envoyé par l'entremise de notre base de données qui contient plus de 1 000 adresses électroniques. À chaque année, une relance effectuée auprès de nos abonnés nous permet de recueillir des appuis financiers pour la publication de ce précieux outil d'information. En 2021-2022, la Fédération a offert à l'abonnement gratuit à l'ensemble des abonnés au Bulletin, ce qui a été accueilli avec plaisir.



Nous avons également informé l'ensemble des personnes inscrites à notre liste d'envois que le *Bulletin* sera à nouveau offert gratuitement en 2022-2023.

L'édition d'octobre 2021 était intitulée FAIRE ÉCHEC À LA VIOLENCE CONJUGALE: UNE MISSION URGENTE ET COLLECTIVE. Les sujets abordés dans ce numéro portaient sur les scénarios de protection pouvant être déployés par les victimes, le retour aux études des femmes monoparentales, les impacts de la pénurie des services de garde et la création d'un tribunal unifié de la famille.

Le *Bulletin* de mars 2022 portait fièrement le titre LES FAMILLES CHANGENT, LE DROIT FAMILIAL DOIT CHANGER AUSSI! On y abordait la réforme du droit de la famille, les diverses sources d'informations juridiques disponibles en ligne, la réforme de la *Loi sur la protection de la jeunesse* et la campagne visant un salaire minimum à 18\$ l'heure.

Le numéro de juin 2022, qui était encore en préparation au moment d'écrire ces lignes, sera entièrement consacré au logement. On y trouvera notamment des témoignages recueillis auprès de familles monoparentales et recomposées et les éléments d'une Politique d'habitation basée sur le droit au logement proposée par le Front d'action populaire en réaménagement urbain.

Nous tenons encore une fois à remercier l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs qui ont contribué à enrichir le *Bulletin de liaison* de leurs précieux écrits et témoignages. Nous soulignons également l'excellent travail de David Bombardier pour la conception graphique et la mise en page.

3.3 Infolettre

Cette année, nous avons produit neuf infolettres aux membres. L'Infolettre permet de tenir les membres informés des derniers développements concernant les grands dossiers de la FAFMRQ, de l'actualité communautaire et gouvernementale et des mobilisations.

À la suite des commentaires de Bête féroce, la firme qui nous a accompagnés dans notre plan de communication, nous avons fait quelques changements à notre infolettre (plus d'images, moins de texte, une section pour nos publications et une autre avec une revue de presse, etc). Mais les plus importants changements suivront sans doute avec la refonte du site Internet.

3.4 Plan de communication

Le site Internet, ainsi que l'ensemble des outils de communication et de visibilité de la FAFMRQ font présentement l'objet d'une refonte, ceci de façon à mieux répondre aux besoins et aux objectifs identifiés dans le cadre de la démarche de planification stratégique, soit d'augmenter la visibilité de la FAFMRQ et de ses membres et soutenir la fédération dans l'élaboration d'outils et de stratégies permettant de visibiliser les enjeux entourant les familles monoparentales et recomposées.

Les travaux réalisés par l'agence Bête féroce ont donné lieu à une stratégie de communication sur laquelle la Fédération a déjà commencé à s'appuyer pour repenser ses façons de communiquer avec ses membres et un public plus large. Par exemple, la publication d'un mémoire est maintenant accompagnée de vignettes, partagées sur les médias sociaux, présentant les recommandations de la FAFMRQ. Plusieurs autres innovations dans nos façons de communiquer et de rendre plus visible le travail de la Fédération et de ses membres sont à prévoir dans les mois et les années à venir. Entre autres, l'embauche d'une personne dédiée aux communications pourrait être une avenue considérée par la Fédération. À suivre...

3.4.1 Site Internet et médias sociaux

La refonte du site Internet de la FAFMRQ constitue un des principaux piliers de notre stratégie de communication. En mars 2022, la Fédération s'est adjoint les services de l'agence Espresso communication et a commencé à travailler sur de meilleures façons de présenter la FAFMRQ et ses membres via son site Internet. Au moment d'écrire ces lignes, des travaux ont été réalisés afin de repenser l'arborescence du site et de mieux présenter l'information qui s'y retrouve. Une première ébauche visuelle devrait être présentée aux membres de la Fédération dans le cadre de l'assemblée générale annuelle. Les travaux se poursuivront dans les mois qui viennent pour culminer vers une refonte complète à l'automne 2022.

Du côté des médias sociaux, notre page Facebook a été abondamment alimentée au cours de la dernière année. En date du 14 mai 2022, notre page FB comptait 1720 adeptes (mentions « J'AIME ») et plus de 2 113 abonnés. Le **Groupe d'échange pour les membres de la FAFMRQ** créé il y a trois ans sur Facebook compte maintenant 27 membres. Ce groupe vise à favoriser les échanges de ressources, d'idées, d'outils et d'informations entre les membres de la Fédération. Pour ce qui est de notre compte Twitter, nous avons émis un total de 1 133 gazouillis (tweets) depuis la création de notre compte et nous avons maintenant 94 abonné(e)s.



alimentaire haussée pour certains programmes d'aide



PHOTO DAVID BOIXY ARCHIVE LA PRESSE

Des milliers de familles monoparentales parmi les plus pauvres vont pouvoir bénéficier d'un peu de répit, grâce à la bonification de l'exemption de la pension alimentaire dans certains programmes d'assistance sociale.

Ohdio®

À la une Radios Balados Rechercher Mon Ohdio

Protection des conjoints de fait : le Québec, société distincte

15 min



Le Québec fait bande à part au sein de la Fédération canadienne en ce qui concerne le traitement des conjoints de fait lors d'une rupture car le droit québécois n'offre pas de statut spécifique aux conjoints de faits qui échappent ainsi aux règles du droit de la famille.

PHOTO : getty images/istockphoto / AndreyPopov



Désautels le dimanche

Publié le 23 mai 2021

Huit ans après l'affaire *Éric contre Lola*, les conjoints de fait du Québec ne bénéficient toujours d'aucune protection légale. Dans cette célèbre affaire, la Cour suprême avait souligné la discrimination entre couples mariés et non mariés au Québec, sans toutefois invalider la loi. Le jugement avait débouché sur une vaste consultation et un rapport d'experts qui recommandait expressément d'importants changements au Code civil du Québec. Rien n'a encore été fait. Pendant ce temps, des conjoints, principalement des femmes, continuent de faire les frais de cet immobilisme au moment de la séparation. Le reportage de Janic Tremblay.



L'intérêt de l'enfant, c'est d'abord de grandir sans pauvreté, sans préjugés et sans violence!

Partager



SYLVIE LÉVESQUE
Directrice générale de la FAFMRQ

POINT DE VUE / Dans le mémoire qu'elle a déposé cette semaine, la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec salue le fait que l'intérêt de l'enfant soit au centre de la réforme de la Loi sur la protection de la jeunesse. Toutefois, on aura beau prétendre faire passer l'intérêt de l'enfant avant toute chose, tolérer que des dizaines de milliers d'entre eux vivent dans la grande pauvreté ou habitent un logement insalubre, trop petit et trop cher constitue un manquement grave à la mission de l'État québécois. Encore aujourd'hui, deux familles monoparentales sur dix ne couvrent pas leurs besoins les plus élémentaires au Québec, et ces familles sont surreprésentées dans les dossiers traités par la protection de la jeunesse.



CHATELAINE

SOCIÉTÉ

Familles recomposées : quand l'amour tourne au cauchemar financier

Une famille recomposée, ça n'existe pas aux yeux du fisc. Et les nouveaux conjoints qui décident de cohabiter y laissent parfois leurs économies. Le temps est-il venu de revoir ces lois qui datent d'un autre siècle ?

Par Catherine Dubé
20 septembre 2021



15 mai 2022 3h00

Pour des lois et des politiques publiques qui correspondent davantage à la diversité des familles!

Partager



SYLVIE LÉVESQUE
Directrice générale de la FAFMRQ

POINT DE VUE / À l'occasion de la Semaine québécoise des familles et de la Journée nationale des beaux-parents, la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ) tient à saluer toute la richesse et la diversité des familles d'aujourd'hui! Le visage des familles a beaucoup changé au cours des dernières décennies. Même si le modèle formé d'un père, d'une mère et d'un ou plusieurs enfants demeure majoritaire, il est loin d'être unique!

3.5 Participations à des émissions de télévision et de radio, parution d'articles de journaux et de revues qui traitent des familles monoparentales et recomposées

Malgré la pandémie, l'année a été active au plan médiatique. En effet, des articles ont été publiés dans divers magazines, journaux et revues et des entrevues ont été données à la télévision et à la radio pour faire connaître la Fédération et ses membres et les réalités vécues par les familles monoparentales et recomposées, notamment la réforme du droit de la famille. Nous avons également publié plusieurs communiqués de presse et lettres ouvertes, notamment sur la réforme de la protection de la jeunesse, et la 2^e journée nationale sur les beaux-parents. Tous ces événements nous ont permis de faire entendre la voix des familles monoparentales et recomposées et de rendre visible l'expertise de nos organismes membres. Les membres de l'équipe de la FAFMRQ ont également assisté à divers colloques, formations et conférences sur divers sujets, en lien avec les dossiers de la Fédération.

3.6 Concertations, représentations et collaborations

3.6.1 Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA)

Le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA) est un réseau de 67 regroupements et organismes nationaux rejoignant plus de 4 000 organismes de tous les secteurs de l'action communautaire autonome. Il a pour mission la promotion de l'action communautaire autonome de même que la défense et la représentation des intérêts des organismes et regroupements d'action communautaire autonome. Il favorise la consultation, la concertation, la mobilisation des groupes d'action communautaire autonome et participe au développement social du Québec en fonction des valeurs, des principes et des aspirations de l'action communautaire autonome. La FAFMRQ est membre du RQ-ACA depuis sa création, en 1996.

En 2021-2022, la FAFMRQ a encore participé à la majorité des rencontres et à l'AGA du RQ-ACA. Ces rencontres permettent aux membres du RQ-ACA de partager des informations touchant différents secteurs de l'ACA, de suivre et de contribuer aux dossiers menés par le RQ-ACA, notamment : les travaux entourant le Plan d'action gouvernemental de l'action communautaire (PAGAC) et le projet de loi en action communautaire; les mobilisations *d'Engagez-vous pour le communautaire*; les travaux sur les seuils planchers; l'Observatoire de l'ACA; et plus encore!

Un des dossiers qui a préoccupé le RQ-ACA et ses membres cette année est la sortie très attendue du Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire (PAGAC). On se rappellera que l'ensemble des membres du Réseau avait participé, à l'automne 2019, aux consultations tenues par le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et que celui-ci s'était engagé à déposer, au printemps 2020, un



nouveau Plan d'action gouvernemental. Le dépôt du tant attendu PAGAC⁹ a été fait le 14 mai dernier. Un total de 1,1 milliard de dollars seront investis sur cinq ans pour mettre en œuvre 29 mesures portées par 23 ministères et organismes gouvernementaux dans le but de mieux soutenir les organismes communautaires. Le RQACA¹⁰ a accueilli favorablement le dépôt du plan du ministre Boulet, après 15 ans d'attente, mais il estime que les investissements dédiés à la mission globale des organismes d'action communautaire autonome sont trop faibles comparativement à d'autres secteurs.

Les travaux sur les seuils planchers ont aussi beaucoup occupé/préoccupé le RQ-ACA et ses membres. Les seuils planchers communs correspondent aux montants revendiqués pour le financement gouvernemental en appui à la mission globale des organismes d'ACA. Ils constituent la participation minimale du gouvernement du Québec aux frais généraux et aux frais liés à la réalisation de la mission globale des organismes d'ACA, et doivent permettre de couvrir tout ce qui assure la pérennité d'un organisme. Adoptés en 2003, ces seuils planchers étaient basés sur un consensus intersectoriel qui découlait d'une démarche de réflexion et de consultation de plus d'une année. Ils devaient servir à mieux refléter les besoins réels de financement à la mission des organismes d'ACA auprès du gouvernement et de ses différents ministères. Le RQ-ACA a entrepris en 2021 une démarche de mise à jour de ces seuils. Les nouveaux seuils communs seront soumis à l'adoption lors d'une Assemblée générale prévue en octobre 2022.

Observatoire de l'ACA

La FAFMRQ participe, dans la mesure de ses capacités, aux travaux menés par l'Observatoire de l'ACA. Nous relayons également les informations et les publications produites par l'Observatoire. La première phase des travaux, menée entre août 2020 et janvier 2022, a consisté à documenter les impacts de la crise de la COVID-19 sur les organismes d'action communautaire autonome (ACA) du Québec. À partir de l'hiver 2022, une deuxième phase a débuté dans le but d'**élargir le champ d'action de l'Observatoire de l'ACA** et voir comment l'expertise acquise pourrait servir de façon plus large au milieu de l'action communautaire autonome. De plus, la phase 2 permettra le déploiement de nouveaux outils de recherche permettant de produire des données comparables dans le temps sur le milieu communautaire, ainsi que la réalisation d'un projet de recherche ponctuel sur un enjeu ciblé.

Semaine nationale de l'ACA

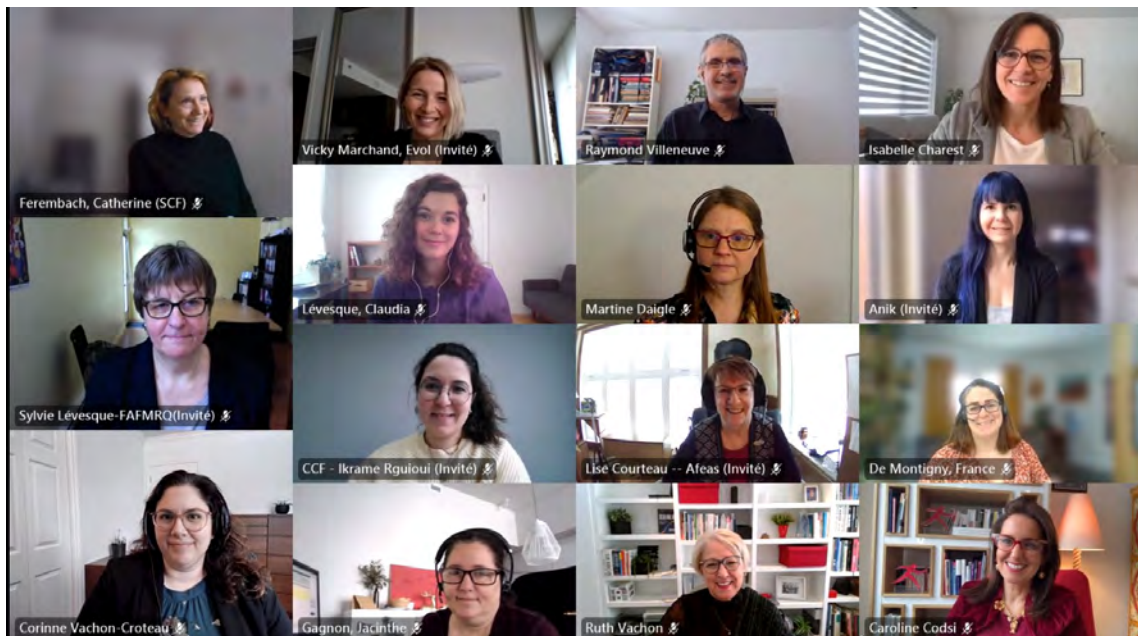
Cette année, la **Semaine nationale de l'action communautaire** s'est tenue du 18 au 24 octobre 2021. Sous le thème « En pleine effervescence », l'édition 2021 de la SNACA voulait célébrer la beauté et la force incroyable du mouvement de l'action communautaire autonome (ACA). La semaine a été lancée le 18 octobre avec un événement animé par Manal Drissi et a culminé le 24 octobre avec l'action « Coup de sifflet pour la CAQ! » dans le cadre de la campagne **#Engagez-vous** pour le communautaire.

3.6.2 Regroupement des organismes en défense collective des droits (RODCD)

Le *Regroupement des organismes en défense collective des droits* (RODCD) rassemble des organismes de base locaux et régionaux, des organismes nationaux, et des regroupements régionaux et nationaux qui travaillent dans le secteur de la défense des droits. Au cours des derniers mois, le Regroupement a posé plusieurs actions afin de revoir son fonctionnement, ses règlements généraux et son membership. Aujourd'hui, le RODCD représente plus de 350 organismes et sa mission est de revendiquer une plus grande reconnaissance, une autonomie respectée, et un meilleur financement des groupes en défense collective des droits.

9 https://www.mtess.gouv.qc.ca/publications/pdf/PL_pagac_2022-2027_MTESS.pdf

10 <https://rq-aca.org/2022/05/14/pagac-un-pas-en-avant-mais-encore-du-travail-a-faire/>



Après une courte période de réflexion, la FAFMRQ est redevenue membre du RODCD en 2021-2022. Bien que la Fédération soit un organisme de défense collective des droits et qu'elle est solidaire des autres organismes de ce secteur, le grand nombre de dossiers sur lesquels notre petite équipe de travail doit se pencher, nous oblige parfois à faire des choix dans les lieux de concertation au sein desquels nous nous investissons. Cela dit, la FAFMRQ a renouvelé son adhésion du RODCD en mai 2021 et a participé, dans la mesure de ses capacités, à la plupart des rencontres tenues par le Regroupement ainsi qu'aux actions de mobilisation. La Fédération a notamment signé la ***Déclaration du regroupement des organismes de défense collective des droits 2022***¹¹ visant notamment à demander au gouvernement l'octroi de 30 M \$ supplémentaires pour la mission de l'ensemble des organismes en défense collective des droits. Au moment d'écrire ces lignes, les membres du RODCD se penchaient collectivement sur la proposition de seuils planchers mise de l'avant par le Réseau québécois d'action communautaire autonome.

3.6.3 Groupe des 13

La FAFMRQ est membre du Groupe des 13, une coalition formée en 1986 de groupes, de regroupements et de tables de groupes de femmes qui œuvrent à l'échelle provinciale et régionale à la défense des droits des femmes. Le G13 a tenu six rencontres au cours de l'année. Ses membres ont été mobilisées par l'organisation d'une campagne de mobilisation et d'éducation populaire pour revendiquer la création d'un ministère des conditions des femmes. En effet, l'idée d'une campagne d'envergure provinciale destinée spécifiquement à la création d'un ministère des droits des femmes et de l'égalité prend vie sous la forme d'un projet soutenu par la Fondation Solstice, stratégiquement par un sous-comité, le comité mobilisation, dont la FAFMRQ fait partie. Le comité est soutenu au plan logistique par une agence de relations publiques, Bête féroce. Le comité mobilisation a tenu plusieurs rencontres pour assurer le suivi et coordonner les travaux de cette campagne. Nous profiterons de la campagne électorale pour interpeller les différents partis sur cet enjeu. De plus, le G13 a abordé plusieurs autres sujets au cours de l'année, notamment la réforme du droit de la famille, le renouvellement de la stratégie gouvernementale contre les violences sexuelles, la réforme de la protection de la jeunesse (pour y inclure la violence conjugale et familiale comme un motif de compromission), le renouvellement de la stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes, et enfin, le budget du Québec de mars sur les mesures qui touchent les femmes, et les groupes de femmes.

11 <http://www.defensedesdroits.com/wp-content/uploads/2022/03/Declaration-commune-RODCD-2022.pdf>

3.6.4 Coalition main rouge

La Coalition main rouge regroupe plus de 100 organisations syndicales, féministes, communautaires, étudiantes et populaires regroupées, depuis l'automne 2009, pour revendiquer l'accès à des services publics universels et de qualité, services qui sont indispensables au respect des droits humains pour tous et toutes. Afin d'y arriver, elle propose des projets et des politiques qui permettront de refinancer l'État de manière équitable, c'est-à-dire en mettant à contribution les ménages et les entreprises qui en ont les moyens et en protégeant les revenus nécessaires pour assurer à tout le monde un niveau de vie décent.

En 2021-2022, la FAFMRQ a été moins présente aux rencontres de la Coalition mais nous avons participé activement à l'ensemble des actions mises de l'avant. La Fédération était l'une des 17 cosignataires d'une lettre d'opinion de la Coalition publiée dans *Le Soleil* du 21 novembre 2021¹², sous le titre « Minibudget du 25 novembre : se donner les moyens d'une sortie de crise juste et solidaire ». Nous avons également participé à l'envoi d'une lettre au ministre des Finances (avec copies conformes aux membres de l'ensemble des partis d'opposition) dans le cadre des consultations pré-budgétaires en décembre 2021. Dans les deux cas, il était question des solutions fiscales mises de l'avant par la Coalition Main Rouge, totalisant 14G\$, en vue de freiner l'érosion des services publics, de lutter contre la pauvreté, de développer du logement social et de lutter contre les changements climatiques. La Fédération a également relayé le matériel de mobilisation lié à la *Journée mondiale pour la justice fiscale* qui se tient le 20 février de chaque année.



¹² <https://www.lesoleil.com/2021/11/21/minibudget-du-25-novembre-se-donner-les-moyens-dune-sortie-de-crise-juste-et-solidaire-0c89dc043f1c65fc6a72564599086b24>

AXE 4

AXE 4. GOUVERNANCE ET FONCTIONNEMENT INTERNE

- Accompagner les membres du conseil d'administration dans leurs rôles et responsabilités
- Assurer une cohérence entre les orientations et les stratégies d'actions

4.1 Rencontres du conseil d'administration

La réussite de la FAFMRQ repose notamment sur son conseil d'administration, dont les membres se sont illustré cette année par un engagement de tous les instants. Les réunions donnent lieu à des échanges approfondis sur les orientations de l'organisation. Le conseil d'administration a tenu six réunions au cours de l'année. Celui-ci s'est principalement consacré à la mise en œuvre du plan d'action 2020-2024 adopté à l'AGA de septembre 2020, aux suivis du plan de travail, au plan de relève et à l'appui de la directrice générale et de l'équipe.

Les membres du conseil d'administration ont dû relever de nombreux défis: apprendre à mieux communiquer les informations, à mieux jouer leur rôle, à prendre des positions sur les divers dossiers et à voir au bon fonctionnement de la Fédération. Il est important de souligner que les rencontres se sont tenues dans un climat de confiance et d'ouverture, favorisant ainsi la participation de toutes. Une bonne organisation et un encadrement adéquat ont contribué au climat positif qui a prévalu tout au long de l'année.

Nous tenons à remercier les membres du conseil d'administration pour leur travail considérable et leur dévouement au sein de la Fédération. Grâce à leur engagement, la Fédération se développe et évolue avec ses membres dans l'atteinte de ses objectifs. Nous tenons à remercier tout particulièrement Madame Marie-Suzie Weche du Centre haïtien d'action familiale (qui a

occupé le poste de présidente pendant 4 ans) et Naïma Boukhatem, de la Petite maison de la Miséricorde (qui a occupé le poste de trésorière et d'administratrice) qui ont terminé deux mandats consécutifs. Nous tenons également à remercier Ève Jutras, de l'Association des familles monoparentales ou recomposées la source de Victoriaville, qui ne renouvellera pas son mandat. Nous tenons à les remercier sincèrement, au nom de toutes et de tous, pour leur engagement, leur dévouement et leur implication au sein de la FAFMRQ.

4.2 Plan de relève

Dans le cadre du plan d'action, une des priorités, au chapitre de la gouvernance, au cours de l'année, a été de développer un plan de relève. En effet, deux membres de l'équipe de la permanence ont signifié leur départ à moyen terme pour leur retraite. Nous devons prévoir leur remplacement ainsi qu'un transfert de connaissance. La firme Via Conseil a été embauché pour nous accompagner dans cette démarche de planification de la transition et de réalisation d'un plan de transfert de connaissance. Nous avons aussi obtenu une subvention d'Emploi-Québec pour soutenir cette démarche. Ce plan de relève s'échelonne sur une période de deux ans afin de permettre une transition en douceur. Un comité de transition, composé de Marie-Suzie Weche, Nancy Lacroix, Naïma Boukhatem, Isabelle Couture et la directrice générale, a été formé pour suivre la démarche avec Via conseil et faire des recommandations au CA. Le comité a tenu trois rencontres (janvier, mars et mai).

Via Conseil a procédé à des rencontres individuelles avec chaque membre de l'équipe de la permanence et a consulté les membres du conseil d'administration par questionnaire dans le but de faire ressortir le bilan organisationnel de compétences et permettre, dans un premier temps, l'élaboration des profils de compétences des postes à combler après le départ des deux employées. Une prochaine rencontre du comité de transition est prévue en juin afin de valider les profils des compétences pour les postes actuels et futurs qui seront à combler.

4.3 L'équipe de travail

L'équipe de travail se compose de Sylvie Lévesque (directrice générale), Lorraine Desjardins (agente de recherche et de communication) et de Marie-Pier Riendeau (responsable de la vie associative et de l'éducation populaire) qui s'est jointe à l'équipe en décembre 2019. Lama Boughaba, qui s'occupait du suivi et de la promotion de la formation « On se sépare mais pas de nos enfants » a terminé son contrat en juin 2021. Nous profitons de l'occasion pour la remercier pour son engagement et son professionnalisme. Mentionnons enfin Suzanne Lafontaine, responsable de la comptabilité, qui accomplit, depuis plusieurs années, fidèle au poste, cette tâche avec rigueur et brio.

Nous tenons à remercier chaleureusement toute l'équipe qui a su s'adapter, en cette deuxième année de pandémie, afin d'être à la hauteur de la situation. Mille mercis pour leur passion et, surtout, pour leur très grande compétence.



PROMESSES BRISÉES COMMUNAUTAIRE FERMÉ

ENGAGEZ-VOUS
COMMUNAUTAIRE



4. Que des services de supervision des droits d'accès, dument financés et dotés de personnel qualifié, c'est-à-dire formé pour intervenir adéquatement en contexte de violence conjugale, soient disponibles en quantité suffisante dans toutes les régions du Québec.



Vivement vers une réforme de tous les volets du droit de la famille!

Rencontre nationale du jeudi 10 juin de 13h à 17h Réflexion sur les féminicides



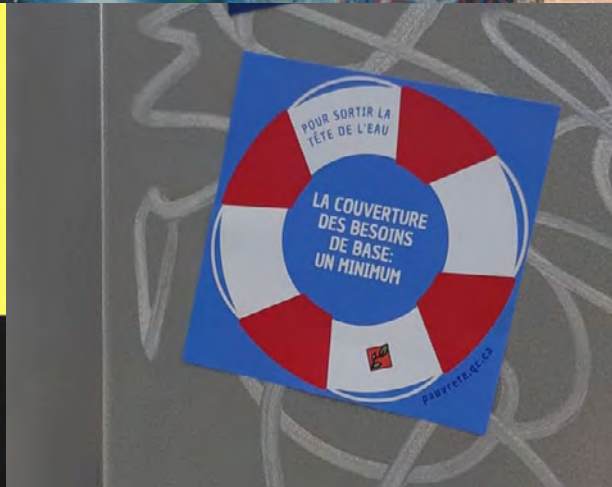
Au Québec, on compte actuellement 10 féminicides par an. La séparation est l'un des facteurs de risque d'homicide conjugal. Les membres de la FAFMRQ sont mieux outillés pour faire face à ces situations. Nous vous proposons donc une formation et de ressourcement autour du thème des féminicides.




Résistons pour vivre Marchons pour transformer!

2020

lego globe, MMS, roulezpape.com ©CQMMF



Les fruits de notre solidarité

Fédération des associations de familles
monoparentales et recomposées du Québec
(FAFMRQ)

-  584, rue Guizot Est
Montréal (Québec) H2P 1N3
-  Téléphone : 514 729-MONO (6666)
-  Télécopieur : 514 729-6746
-  fafmrq.info@videotron.ca
-  www.fafmrq.org



Fédération des associations
de familles monoparentales et recomposées du Québec
